INONDATIONS

LE TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

Qu'est-ce-que LE RISQUE ?

[L'ALEA]

Phénomène naturel ou causé par l'Homme résultant de facteurs et processus propres

[LES ENJEUX]

Ensemble de personnes et biens susceptibles d'être affectés par un phénomène

Le risque est déterminé par la présence de l'Homme.

En implantant des enjeux (bâtiments, routes, activités, vies humaines...) dans des zones soumises à un ou plusieurs aléa(s), l'Homme augmente ses chances d'être atteint par celui-ci (inondation ou autre), et donc accroît sa vulnérabilité.

Une crue très rare est appelée centennale, car elle a une chance sur 100 de se produire chaque année.

Depuis 2006, le risque inondation sur le bassin de la Dordogne lotoise est délimité par deux PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) : Dordogne Amont et Dordogne Aval. Ces PPRI disposent d'un zonage réglementaire classé suivant 4 niveaux :

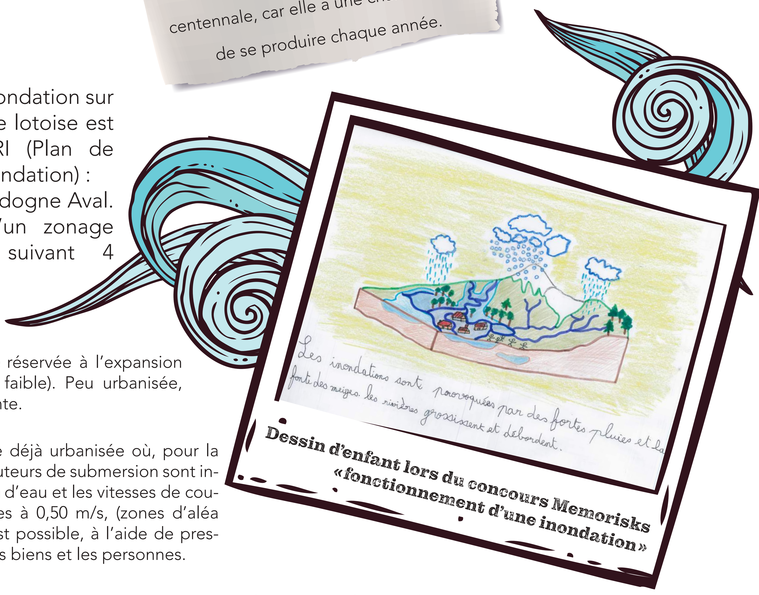

Dessin d'enfant lors du concours Memorisks «fonctionnement d'une inondation»

- La zone verte (V) : zone réservée à l'expansion des crues (aléa fort ou faible). Peu urbanisée, activité agricole dominante.
- La zone bleue (B) : zone déjà urbanisée où, pour la crue de référence, les hauteurs de submersion sont inférieures ou égales à 1 m d'eau et les vitesses de courant inférieures ou égales à 0,50 m/s, (zones d'aléa faible) dans laquelle il est possible, à l'aide de prescriptions, de préserver les biens et les personnes.
- La zone orange (O) : zone équipée et urbanisée où, pour la crue de référence, les hauteurs de submersion sont supérieures à 1 m d'eau ou les vitesses de courant supérieures à 0,50 m/s (zones d'aléa fort). Elle comprend deux sous zones, O1 : […] il est admis d'aménager les constructions existantes moyennant certaines prescriptions, et O2 : […] des opérations de constructions nouvelles pour des usages particuliers et dans des conditions précises d'aménagement pourront être admises.
- La zone rouge (R) : comprend la totalité des zones submersibles des petits bassins versants à régime torrentiel considérées comme zones d'aléa fort où l'inconstructibilité est la règle.

CRUE OU INONDATION ?

Une inondation ne résulte pas nécessairement d'une crue. Elle correspond à une submersion, rapide ou lente, d'une surface habituellement hors d'eau (exondée) et peut être liée au ruissellement urbain ou à une submersion marine. C'est un aléa multiforme. La crue est un phénomène hydrologique correspondant à une augmentation du débit et de la hauteur d'un cours d'eau.

DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL
CAUSSES et VALLÉE de la DORDOGNE
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La région Occitanie